

Guinea

Version révisée, septembre 2006.

Principes et objectifs généraux de l'éducation

L'action du gouvernement vise à réaliser l'insertion de l'éducation dans le dispositif de redressement national à partir notamment de l'édification d'une économie fondée sur l'épanouissement de la libre entreprise. L'éducation ainsi placée au service du développement économique du pays en constitue le préalable.

La loi d'orientation promulguée en 1997 stipule que l'éducation nationale vise « à élever le niveau intellectuel de la population ; à former des hommes et des femmes libres, capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux, de contribuer au développement de la science, de la technique et de la technologie, et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de développement national. Elle consiste à préparer les conditions d'un développement intégral assumé par la nation toute entière. Sa mission constante est de maintenir l'ensemble de la nation dans le courant du progrès contemporain. » (Article 1). En outre, le caractère démocratique et laïc de l'éducation est souligné (article 2), et la formation tout au long de la vie est érigée en principe (article 4).

Priorités et préoccupations actuelles en matière d'éducation

La République de Guinée, malgré ses potentialités agricoles, hydrauliques et minières importantes appartient au groupe des pays les moins avancés. Cependant, la libéralisation des initiatives privées a permis un taux de croissance annuel du PIB de l'ordre de 4 %. Malheureusement la chute des prix des produits miniers et la faiblesse du recouvrement des recettes fiscales ont fortement fragilisé les équilibres macro-économiques.

L'endettement important de l'Etat a conduit le gouvernement à mettre en place un programme visant l'assainissement des finances publiques, la promotion du secteur privé et la réduction du train de vie de l'Etat. La loi des finances rectificative présentée à l'Assemblée nationale en octobre 1996 prévoit une diminution de 30 % des dépenses de l'Etat.

Le gouvernement a défini un plan d'action à long terme d'éducation de base pour tous dont les objectifs visent le renforcement des capacités de pilotage et de gestion du système éducatif, l'accroissement du taux de scolarisation de 28 % en 1989 à 53 % en l'an 2000, l'abaissement du taux d'analphabétisme de 74 % à 37 %, la diminution des disparités entre les zones et les sexes, mais aussi l'utilisation des médias au service de l'éducation tout comme la recherche d'équité dans l'accès à l'éducation. Ces objectifs visent également la garantie d'un encadrement fiable à la petite enfance et la formation des formateurs.



Les premiers résultats encourageants de ces mesures ont été remarqués puisque le taux brut de scolarisation a atteint 47 % en 1996 et celui de l'analphabétisme a été ramené à 67 %.

Cet intérêt pour l'éducation de base se prolonge dans les autres sous-systèmes de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Le Programme Education pour Tous (PEPT) sera réalisé au cours de la période 2001-2012 en trois phases de quatre ans chacune. L'objectif général est de réaliser une éducation primaire universelle de qualité et s'assurer d'un développement équilibré de l'ensemble du système éducatif. La première phase (2001-2005) vise les trois objectifs spécifiques suivants : accès à l'éducation ; qualité de l'éducation ; gestion et décentralisation. La deuxième phase qui verrait la généralisation des initiatives testées et validées, serait aussi une phase de transition vers la gestion décentralisée. La troisième phase permettrait de consolider les gains des deux premières phases et de renforcer la capacité locale de gestion financière, administrative et pédagogique.

Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

Adoptée et promulguée par l'Assemblée Nationale, la **loi d'orientation de l'éducation nationale** n° L/97/022/AN du 19 juin 1997 définit les caractéristiques fondamentales de l'éducation en République de Guinée.

Le **décret n° 97/196/PRG/SGG** du 21 août 1997 portant sur l'organisation du système d'éducation prend en charge les principales innovations en matière d'organisation et de structures introduites au cours des années 90. Au plan général, l'éducation est reconnue comme la première priorité nationale.

La scolarité obligatoire se limite à l'enseignement primaire. Comme deux redoublements sont autorisés à ce niveau, les élèves peuvent y rester jusqu'à l'âge de 14 ans en zone urbaine et 16 ans en zone rurale.

Administration et gestion du système d'éducation

Le système éducatif est géré par trois ministères : le **Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique**, le **Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle**, et le **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**.

Au niveau provincial une **Inspection régionale de l'éducation** coordonne toutes les activités des directions préfectorales de l'éducation. Au niveau local, les trente-huit **Directions préfectorales et communales de l'éducation** assurent la coordination et le contrôle des activités pédagogiques à tous les niveaux de l'enseignement excepté celui du supérieur. L'**Institut national de recherche et d'action pédagogique** a pour mission l'élaboration et l'expérimentation des curricula aux niveaux primaire et secondaire général. Le **Service national des infrastructures**



et de l'équipement scolaire (SNIES) est la structure centrale chargée de la définition des normes et des modèles, ainsi que du contrôle de la qualité des ouvrages scolaires.

Depuis 1994, les établissements d'enseignement supérieur publics jouissent d'une autonomie relative en matière de gestion académique et financière. Ces établissements sont dirigés par un recteur ou directeur général et sont placés sous la tutelle du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

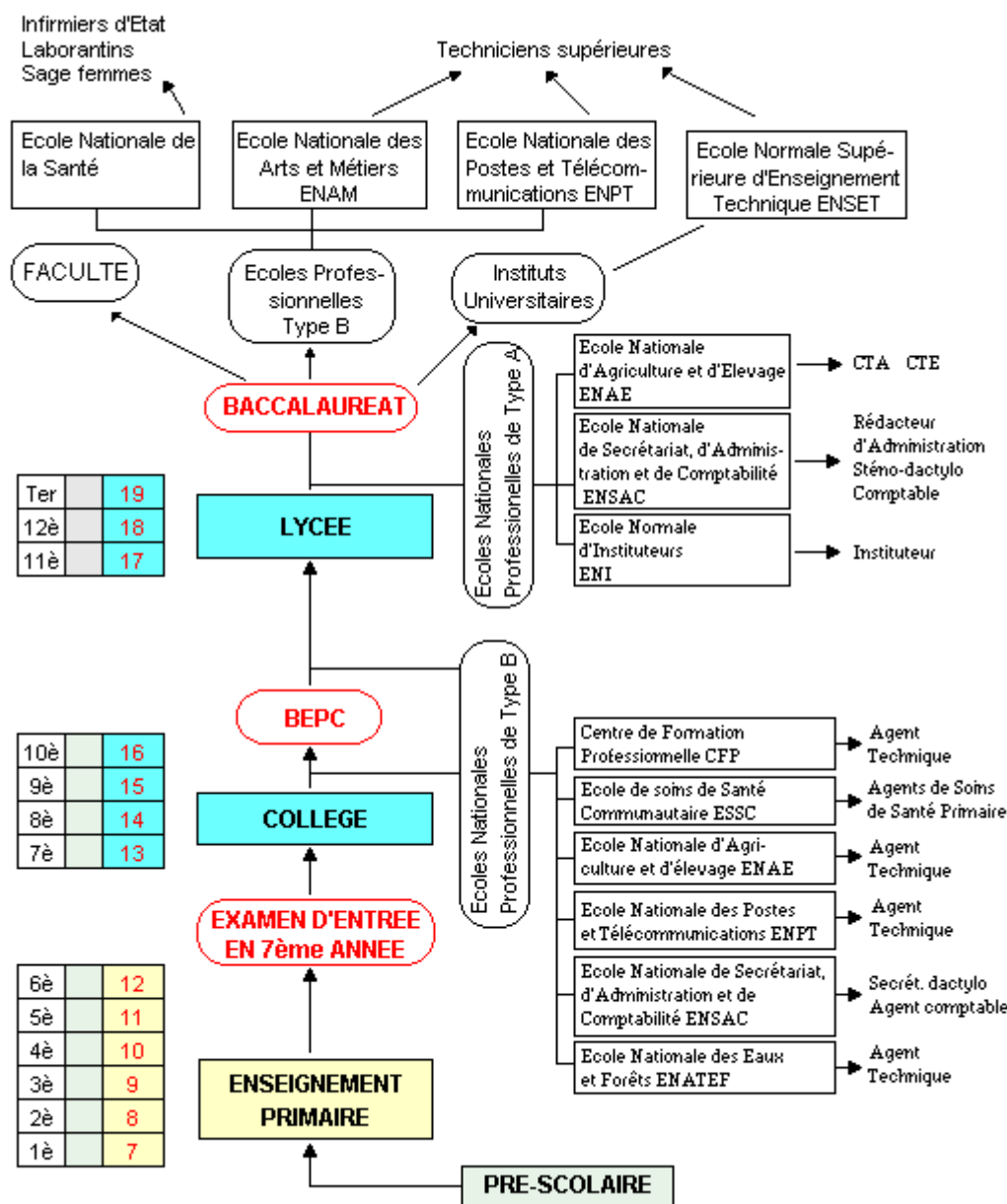
Outre ces trois ministères, d'autres ministères et organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle éducatif. Ainsi, l'enseignement maternel et l'éducation spéciale sont rattachés au **Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance**. Par ailleurs, les ONG participent largement à la construction et à l'équipement des écoles. Certaines d'entre elles commencent à apporter un appui pour les fournitures scolaires et le perfectionnement des enseignants du primaire.

Des cadres de concertation entre ces différents partenaires sont créés tels que la **Commission éducation de base pour tous** et un **Comité d'équité pour favoriser la scolarisation de la jeune fille**. Ces organismes regroupent les partenaires gouvernementaux et des ONG impliqués dans ces domaines. Pour assurer la cohérence des interventions du gouvernement en matière d'éducation, il est envisagé la création d'un Conseil supérieur de l'éducation nationale et de la recherche scientifique.

Les Associations des parents d'élèves et amis de l'école participent au développement des établissements. La **Fédération guinéenne des parents d'élèves et amis de l'école**, créée le 10 septembre 1998, canalise les interventions des associations aux niveaux local, préfectoral/communal, régional et national. Une tendance vers la déconcentration et la décentralisation de l'éducation nationale est amorcée depuis 1998. Dans ce cadre, les jeunes enseignants du primaire et du secondaire sont recrutés sur une base contractuelle et la gestion de leur carrière sera graduellement transférée aux directions préfectorales ou communales de l'éducation.

Structure et organisation du système d'éducation

Guinée : structure du système éducatif



Enseignement préprimaire

L'enseignement maternel, dont la durée est de trois ans, n'existe qu'en zone urbaine et est entièrement privé. Les enfants y sont reçus dès l'âge de 3 ans.

Enseignement primaire

L'enseignement élémentaire se poursuit durant six ans. Les enfants y sont admis à l'âge de 7 ans, parfois plus dans les campagnes. L'enseignement primaire est



obligatoire ; il est sanctionné par le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). L'éducation de base se compose de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement élémentaire.

Enseignement secondaire

Le premier cycle de l'enseignement secondaire général se déroule dans les collèges pour une durée de quatre ans. Les élèves y sont reçus à l'âge de 12 ou 13 ans à l'issue du concours d'entrée en septième année. Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire général se poursuit dans les lycées et dure trois ans. L'achèvement de ces deux cycles conduit respectivement au brevet d'études du premier cycle (BEPC) et au baccalauréat première partie en douzième année et deuxième partie en terminale. Le Brevet d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire (BAPEEL) est réservé aux élevés maîtres ayant suivi dans une Ecole normale d'instituteurs, une formation d'une durée égale au moins à deux ans. L'accès à la formation au BAPEEL est réservé aux postulants titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire général. L'enseignement technique et professionnel est destiné à former la main d'œuvre qualifiée et des cadres techniques. Le recrutement se fait par voie de concours. Les Centres de formation professionnelle (CFP) forment des agents techniques parmi les candidats titulaires du BEPC pour une durée de trois ans ; la formation est sanctionnée par le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Les Ecoles professionnelles sont de deux catégories : le type A recrutant au niveau du BEPC (ENPT, ESSC...) et le type B après le baccalauréat complet (ENAM, EN Santé...). L'accès à la formation sanctionnée par le Brevet de technicien supérieur (BTS), d'une durée de trois ans, est exclusivement réservé aux postulants titulaires d'un baccalauréat complet d'enseignement secondaire. Le diplôme de Professeur d'enseignement technique et professionnel (PETP) est délivré à l'issue d'une formation de deux ans à l'Ecole normale d'enseignement technique. L'accès à la formation du PETP est réservé aux postulants titulaires d'un BTS ou équivalent.

Dans l'enseignement supérieur la durée des études varie de quatre à six ans selon les facultés. Les élèves titulaires du baccalauréat deuxième partie admis à un concours organisé à cet effet, sont reçus à l'âge de 19 ou 20 ans. Cinq types de diplômes sont délivrés : le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), la licence, la maîtrise, le doctorat en médecine et pharmacie et le diplôme d'études approfondies (DEA).

Pour tous les niveaux, l'année académique s'étend sur neuf mois et commence le 3 octobre pour finir à la mi-juillet. Dans l'enseignement élémentaire l'année est divisée en trimestres (octobre – décembre, janvier – mars, avril – juin) et comprend 36 semaines de cours. Les institutions d'enseignement supérieur et certaines écoles professionnelles ou maternelles peuvent se doter d'un calendrier plus flexible.

Le financement de l'éducation

L'État finance pour l'essentiel le secteur de l'éducation. Les ménages, les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers participent également au financement de l'éducation. Les objectifs du Programme EPT (PEPT) en matière de financement répondent aux préoccupations suivantes : l'allocation des ressources



(niveau des dépenses et coûts) ; l'efficacité (gestion qualitative et efficacité) ; l'accès équitable et juste aux ressources (zone, genre et groupes spécifiques). Pour atteindre ces objectifs au terme de la première phase (2005), la stratégie du PEPT consiste en la mise en place d'une série de mesures portant sur l'amélioration de l'allocation des ressources et la gestion décentralisée : Il s'agit, entre autres, des objectifs suivants: la part de l'éducation dans le budget de l'État à 19% ; la part de l'enseignement primaire dans le budget de l'éducation à 49% ; la part du budget de l'enseignement supérieur allouée aux intrants pédagogiques, à la formation et à la recherche à 25% ; la part du budget de fonctionnement hors salaire du sous-secteur de l'enseignement pré-universitaire augmentera de 40%.

Entre 2001 et 2004, les dépenses courantes de l'État passent de 517,571 milliards de GNF à 671,76 milliards de GNF, soit une augmentation de 29,8%. Ces dépenses représentent 8,7% du PIB en 2001 et 9,6% en 2004. Durant la même période, les dépenses courantes du secteur de l'éducation enregistrent une croissance de 42,5%, soit 14% par an en moyenne. Les montants passent de 116,075 milliards de GNF en 2001 à 165,46 milliards en 2004.

L'accroissement des dépenses de l'éducation dépasse de près 13 points celui des dépenses courantes de l'État, ce qui dénote le caractère prioritaire du secteur dans l'allocation des ressources propres de l'État. Les dépenses courantes de l'éducation représentaient 22,4% des dépenses courantes de l'État en 2001, elles s'élèvent à 24,6% en 2004, soit une hausse de près de deux points. L'effort de financement de l'État est supérieur de 4 points (24,6%) au taux objectif du PEPT dans sa première phase fixé à 21%.

Cet effort consacré à l'éducation représente 2,37% du PIB estimé à 6979,98 milliards de GNF en 2004. En dépit de ce ratio qui était de 1,66% en 2000, la Guinée fait partie des pays qui consacre le moins de ressources publiques au secteur de l'éducation par rapport à la richesse nationale.

On constate une progression des ressources affectées au sous secteur du primaire. Sa part dans les dépenses courantes de l'éducation est passée de 43,9% à 46,2% sur la période 2001-2004. Cependant, cette proportion est en chute par rapport à l'année 2001 où elle avait atteint 51,7% (y compris les dépenses de l'administration centrale). En dépit de ces performances continues, il sera peu probable que l'objectif du PEPT fixé à 49% en 2005 sera atteint si des arbitrages budgétaires décisifs, au titre des allocations intra sectorielles, ne sont pas faits. La part des dépenses du secondaire dans les dépenses courantes du secteur de l'éducation est passée de 23,2% en 2000 à 21,2% en 2004, soit une baisse de 2 points durant la période du PEPT. Étant donné l'amélioration du taux de transition entre le primaire et le secondaire (de 50% à 70% entre 2002 et 2004, cette baisse a pu avoir pour conséquence une dégradation des conditions de fonctionnement des établissements. Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle, les dépenses courantes représentent 8,4% en 2004. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique enregistrent une hausse de près 58% entre 2001 et 2004, soit en moyenne 20% par an. Ces dépenses incluant l'administration générale du MESRS passent de 25,4 milliards de GNF à 40,1 milliards sur la période 2001-2004.



La part des masses salariales dans les dépenses courantes de l'éducation représente 65,1% contre 21,4% pour les biens et services et 13,5% pour les subventions et transferts en 2004, soit un léger changement par rapport à la composition économique de 2002. Il convient d'ajouter que cette situation ne prend pas en compte le financement extérieur qui contribue aussi à la gestion et au fonctionnement du système. Pour l'enseignement primaire, les dépenses courantes sont consacrées pour 79,3% au personnel contre 24,17% pour l'achat des biens et services. Au niveau du secondaire, la masse salariale absorbe 81,1% des dépenses courantes allouées au sous-secteur en 2004, la part des autres catégories de dépenses, à savoir, les matériels didactiques, l'entretien des immobilisations et les équipements, s'élève à 18,4%, contre 22,6% en 2002, une baisse de 4 points. L'enseignement technique professionnel est caractérisé par une structure des dépenses plus équilibrées entre les salaires du personnel et les achats de biens et services. Les dépenses sont consacrées pour 45,7% au paiement des salaires, 51,1% à l'achat des biens et services et 3,2% pour les subventions et transferts.

Le processus éducatif

L'Institut national de recherche et d'action pédagogique (INRAP) dont le mandat est l'élaboration et l'expérimentation des curricula aux niveaux primaire et secondaire général, détermine les catégories permettant de structurer les programmes d'étude. En matière de construction curriculaire, le partenariat entre l'INRAP, les directions nationales des enseignements élémentaire et secondaire, l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée (ISSEG), les conseillers pédagogiques du primaire et du secondaire ainsi que des enseignants titulaires de classes, est érigé en principe de base.

Les réformes importantes de programmes sont motivées par des changements majeurs d'orientation politique comme l'avènement d'un régime libéral survenu en 1984. La révision des curricula s'effectue en réponse à des besoins nouveaux de la société, tels que la lutte contre la pandémie du VIH/sida, la préservation de l'environnement, la sensibilisation aux questions de santé de la reproduction, l'évolution des aspirations des enfants et des adolescents ou la consolidation de l'identité nationale.

Alors que jusqu'à présent l'entrée privilégiée était celle des objectifs, au primaire on s'achemine lentement vers une entrée par compétences. L'INRAP a conçu une guide méthodologique pour la redéfinition des programmes de l'école élémentaire. Ce guide recommande l'élaboration des curricula en s'appuyant sur les compétences que les élèves devront acquérir à l'issue de leur scolarité. Les orientations proposées impliquent que les enseignants : i) passent d'une logique d'enseignement à une logique de formation ; ii) privilégient l'entrée dans les apprentissages par la confrontation à des situations-problèmes ; iii) utilisent une approche interdisciplinaire évitant un morcellement des apprentissages ; iv) développent des pratiques d'évaluation formative tout au long du processus d'apprentissage ; et v) valorisent les travaux de groupe qui favorisent les interactions entre élèves.

Dans une première phase, les programmes actuels ont été révisés en tenant compte de cette nouvelle perspective d'entrée par compétences. Sept domaines de



formation ont été délimités par regroupement des matières : langue et communication ; mathématiques ; sciences d'observation et technologie ; histoire et géographie ; éducation physique et sportive ; éducation civique et morale ; éducation artistique et culturelle. On envisage que l'entrée par les compétences sera généralisée au primaire à partir de 2008. Dans ce cadre, le profil de sortie étant élaboré, il sera possible de sélectionner les contenus disciplinaires qui vont concourir à la réalisation des compétences requises. Au niveau du collège, la rénovation des programmes a conservé pour le moment l'entrée par les objectifs, en partie parce que l'identité du collège dans le système éducatif reste à préciser. Pour les deux niveaux (primaire et secondaire), les concepteurs de programmes se réfèrent aux théories socio-constructivistes de l'apprentissage. Celles-ci accordent une place prépondérante à l'activité de l'apprenant et aux interactions entre les élèves eux-mêmes et entre ceux-ci et leurs maîtres. Elles préconisent de construire des situations d'apprentissage qui ont du sens pour les élèves.

L'INRAP et l'INSSEG prônent des méthodes actives d'enseignement qui aident les élèves à construire leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs savoir-être. Ces méthodes insistent sur la prise en compte des besoins des apprenants et sur la nécessité d'amener les jeunes à réfléchir sur leurs propres stratégies d'apprentissage. Notons cependant que ces méthodes ne se diffusent que très lentement dans le système éducatif. Dans la majorité des classes du primaire et du secondaire les méthodes expositives sont encore largement utilisées et l'incitation à la mémorisation des contenus enseignés, très répandue.

Le nouveau programme se situe dans la continuité des programmes révisés qui sont actuellement en vigueur dans les écoles. Il a été élaboré de manière à éviter les ruptures avec ces derniers. Sa conception tient compte de la globalité des apprentissages et de l'apport de chaque discipline à la préparation d'un citoyen responsable, acteur du développement de son pays. Il prend en compte les innovations pédagogiques antérieurement développées et dont les résultats ont été probants et d'un intérêt pour l'amélioration de la qualité. L'expérimentation de ces nouveaux programmes dans les classes de 1ère et 2e années a débuté en octobre 2004 dans 38 écoles primaires, urbaines et rurales au niveau des chefs-lieux des régions administratives du pays et de la ville de Conakry. L'expérimentation se poursuivra au cours des années à venir dans les autres classes avec un échantillon d'écoles et d'enseignants de plus en plus grandissant. Les programmes utilisant l'approche par les compétences entraîneront des modifications dans le comportement des enseignants, une révision du plan d'études et une amélioration des apprentissages des élèves.

L'utilisation des langues nationales comme stratégie d'enseignement et de qualification des apprentissages des élèves n'a pas été introduite durant cette phase du PEPT. Toutefois, on peut relever quelques avancées dans ce domaine à travers les interventions des ONG. Il s'agira donc d'appuyer ce processus par la mise en place d'un mécanisme institutionnel et pédagogique capable d'appréhender les enjeux de la démarche et de travailler en toute connaissance de cause.

Au niveau du secondaire des actions d'accompagnement des programmes révisés ont été conduites par l'élaboration de supports didactiques, tels que les fascicules de commentaire des programmes de mathématiques au lycée et des cahiers d'expérience de physique et de chimie au collège et la production d'une bande

dessinée sur les MST/sida pour l'élève. Ces actions ont été renforcées par la formation des enseignants et la préparation à l'introduction de nouveaux programmes expérimentaux (le programme minimum de manipulation en sciences pour les jeunes filles et le programme minimum d'hygiène, santé et environnement). Les programmes harmonisés de mathématiques et de sciences physiques sont en vigueur à tous les niveaux de l'enseignement secondaire. Les enseignants ont été formés pour la mise en œuvre desdits programmes. L'harmonisation des programmes de français est en cours, de concert avec les partenaires.

L'enseignement préprimaire

Le préscolaire est un niveau d'enseignement à part entière du système éducatif. Il est démontré que le développement du préscolaire a un impact direct et positif sur l'éducation de base. Les enfants qui ont fréquenté le préscolaire sont mieux préparés pour l'enseignement de base, c'est donc un outil efficace de réduction de redoublements et d'abandons scolaires, et donc de la réussite du Programme EPT. Les données démographiques indiquent que la population scolarisable de 3 à 6 ans en 2003-2004 se chiffre à 1.622.561 enfants dont 814.780 filles, celle de 6 ans à 400.305 dont 200.153 filles. Ainsi qu'il apparaît, des efforts substantiels sont à déployer pour assurer une bonne couverture au niveau du préscolaire.

Effectifs élèves du préscolaire (2001-2004)

Années	2001	2002	2003	2004
Population scolarisable (3-6 ans)	1 500 000	1 540 854	1 582 820	1 622 561
Filles	753 235	773 750	794 824	814 780
Effectifs élèves scolarisés	75 000	83 256	141 000	225 000
Effectifs filles scolarisées	31 624	38 384	75 200	112 043
% ensemble	5,0%	5,4%	8,9%	13,9%
% filles	4,2%	5,0%	9,5%	13,8%

Les effectifs des élèves inscrits au préscolaire ont triplé entre 2001 et 2004, avec une représentation égale des filles et des garçons. Cependant, le niveau de la scolarisation demeure faible (15%) par rapport à la population en âge d'être scolarisée à ce niveau. Les résultats obtenus étaient permis par l'accroissement des capacités d'accueil. Le nombre des centres de formation a augmenté de 510 à 986 entre 2001 et 2003. Le développement de l'accès reste très inégal. Il s'agit essentiellement d'un phénomène concentré au milieu urbain, et notamment à Conakry (667 centres), et de gestion privée (90% centres privés). En 2003, le personnel du sous-secteur du préscolaire s'élève à 2.237 éducateurs, dont 1 954 dans les centres privés. Les centres communautaires et les centres publics comptent respectivement 247 et 36 éducateurs.

Le nombre d'heures d'instruction par discipline dans l'enseignement préprimaire est le suivant :



Langage	de 1h40 à 3h45
Graphisme	2h30
Travaux manuels	3h20
Logique	de 1h40 à 2h05
Education sensorielle	1h15
Education motrice	2h30
Comptine	de 1h40 à 3h20
Chant	1h15
Contes et légendes	1h40
Récréation	2h30

En petite section du préprimaire il y a 20 heures de cours par semaine, en moyenne section 22 heures et 55 minutes, et en grande section 24 heures et 10 minutes.

Le programme EPT comporte un volet Développement de la petite enfance (DPE) mis en œuvre à travers une approche intégrée permettant une synergie entre la santé, la nutrition ainsi que les aspects cognitifs, psychomoteurs et psychosociaux du développement des enfants âgés de 3 à 6 ans. Le DPE est une initiative pilote qui touche dans cette première phase six préfectures dont les taux bruts de scolarisation figurent parmi les plus faibles du pays. Les activités sont programmées autour de quatre axes d'intervention : la formation des animateurs communautaires ; l'éducation parentale ; la transition entre le programme du DPE et celui du primaire ; la mise en place d'un système de suivi et évaluation.

L'enseignement primaire

Le nombre d'heures d'instruction par discipline dans l'enseignement primaire est le suivant :

Langue ou éloquence	de 7h à 2h30
Lecture	de 7h à 2h30
Écriture	de 2h30 à 1h
Vocabulaire	de 1h à 1h30
Grammaire/conjugaison	de 2h à 2h15
Orthographe	1h
Expression écrite (rédict.)	de 1h à 2h
Récitation	1h
Chant	0h30
Calcul	5h
Morale	de 0h45 à 0h30
Instruction civique	0h30
Sciences d'observation	de 1h à 1h30
Dessin	0h30
Travaux dirigés	de 1h30 à 2h
Histoire	de 1h à 1h30
Géographie	de 1h à 1h30
Éducation physique	1h30
Récréation	1h15

Chaque classe a 30 heures de cours par semaine.

Calculé sur la base du rapport entre le nombre total d'élèves scolarisés dans le primaire et le nombre d'enfants ayant l'âge légal de scolarisation, c'est-à-dire la tranche d'âge de 7 à 12 ans, le taux brut de scolarisation en Guinée était de 51 % en 1998 (56,7 % en 1999-2000) ; le taux net de scolarisation était de 39,2 %. Le ratio élève-maître conformément à la norme officielle est de 40 en zone rurale et 50 en zone urbaine. En 1998, pour l'ensemble du pays le nombre d'élèves par maître observé était de 49 (52 dans les écoles publiques et 34 pour le privé). En zone urbaine on relève 52 élèves par maître et en zone rurale 46. Dans le secteur public des problèmes subsistent malgré la pratique du système de classe à mi-temps et de la double vacation qui consiste à utiliser la même salle de classe par deux groupes pédagogiques et deux maîtres, particulièrement à Conakry, où le ratio est de 70 élèves par maître. (MEPU-EC, 1999). En 2000-2001, le ratio élève-maître dans le secteur public était estimé à environ 46 au niveau national (environ 50 en zone urbaine et 45 en zone rurale) ; le ratio élève-salle était estimé à 41 au niveau national (environ 63 en zone urbaine et 36 en zone rurale).

L'objectif principal du PEPT est d'assurer la scolarisation universelle équitable et de qualité à l'horizon 2012. Dans la période 2001-2004 un effort

particulier a été fait pour atteindre cet objectif. Au niveau de l'accès, les effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire sont passés de 853.623 à 1.147.388, soit un accroissement global de 34,4%. En ce qui concerne les filles, les effectifs sont passés de 350.446 à 497.122, soit un accroissement de 41,8% qui est de 7 points supérieur à l'accroissement global. Quant à l'enseignement privé, les effectifs sont passés de 205.662 en 2002, à 236.112 en 2004, soit un accroissement annuel de 5% dont plus de la moitié concentrée à Conakry. Le tableau suivant récapitule la situation en terme de taux brut de scolarisation (TBS) et de taux net de scolarisation (TNS).

Indicateurs de couverture	2001		2002		2003		2004	
	Total	filles	Total	filles	Total	filles	Total	filles
Population scolarisable (7-12 ans)	1397064	696571	1393820	660911	1441106	683149	1487924	705297
TBS	61%	50%	72%	63%	74%	67%	77%	70%
TNS	48%	41%	57%	52%	60%	55%	62%	58%

En zone rurale, le TBS est passé de 43% en 2001 à 58% en 2004, alors que celui des filles a évolué de 33% à 51%. En terme de TNS, la situation s'est améliorée de 13 points dans l'ensemble et de 15 points pour les filles. En zone urbaine, le TBS a progressé de 97% à 114%. Celui des filles a connu une croissance de 19 points. Le TNS a évolué de 77% à 91%, celui des filles ayant passé de 67% à 86%. Il ressort de cette situation d'ensemble que des disparités persistent tant au niveau des zones qu'au niveau genre.

L'évolution globale des ratios élèves/maître dans le secteur public reste constant entre 2003 et 2004 (de 49,1 à 49,7) mais reste néanmoins élevé par rapport aux objectifs PEPT fixés à 45 à la fin de la première phase. Au niveau régional, on observe des disparités variant de 53,6 élèves par maître pour Kankan à 47 pour Kindia. D'où aussi l'intérêt de redéployer les enseignants suivant les besoins.

Le taux de redoublement moyen au niveau national était de 28% en 2000. Il est passé en 2004, à 14,56% pour les niveaux de la 1ère année à la 5e année avec une tendance à la baisse pour les deux premiers niveaux, 1ère, 2e années et 3e, 4e années. Par contre, le taux reste élevé en 6e année avec 43,7%, et s'explique par la persévérance des élèves à passer dans le cycle secondaire. Cette situation persiste, entre autres, à cause du caractère sélectif des examens d'entrée en 7e année et du système d'évaluation qui n'est pas uniformisé. Il faudrait aussi signaler que la plupart des enfants qui redoublent plus d'une fois ne sont pas renvoyés à cause de leur âge. Ils continuent de fréquenter l'école, et gonflent les effectifs de la 6e année. S'agissant des abandons, on constate une nette diminution par rapport à la moyenne nationale qui était de 8% en 2000. En 2004, le taux d'abandon est pratiquement nul en 1ère et 2e années et varie de 5 à 6% dans les niveaux subséquents. Le taux d'abandon en 6e année reste élevé. La baisse des taux de redoublement et d'abandon est le résultat des actions de sensibilisation menées par le MEPU-EC à travers ces structures décentralisées, des ONG éducatives et les différents partenaires au développement auprès des parents d'élèves, en faveur de la scolarisation et surtout du maintien de la jeune fille à l'école et de l'expansion de l'éducation. Des facteurs d'ordre

pédagogique tels que la dotation des maîtres et des élèves en manuels scolaires, le renforcement de la multigradation dans les zones rurales et la formation des enseignants ont largement contribué à améliorer les conditions de travail dans les écoles. Si de manière générale on constate une amélioration des indicateurs de l'évolution des cohortes au niveau national, au niveau des zones rurales ces constats doivent être nuancés. A titre d'exemple : le taux de survie en 5e année est seulement de 39% en zone rurale, contre 79,3% pour l'ensemble du pays.

L'enseignement secondaire

Au niveau secondaire il y a des collèges (premier cycle de l'enseignement secondaire), des lycées d'enseignement général (second cycle), et des collèges et des lycées franco-arabes.

Le nombre d'heures d'instruction par discipline dans les collèges est le suivant :

Enseignement secondaire du premier cycle (collège) : horaire hebdomadaire par discipline et par cours

Discipline	Nombre d'heures par cours			
	I	II	III	IV
Français	8	8	8	8
Histoire	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2
Mathématiques	6	6	6	6
Physique	3	3	3	3
Chimie	2	2	2	2
Biologie	2	2	2	2
Education civique	1	1	1	1
Anglais/Arabe	2	2	2	2
Education physique	2	2	2	2
Total	30	30	30	30

Source: MEN, 1996. La durée en minutes des heures de cours n'est pas spécifiée.

Chaque classe a 30 heures de cours par semaine.

Le lycée comprend trois options : sciences sociales, sciences mathématiques et sciences expérimentales. Le pays ne dispose plus de lycée technique depuis près d'une quinzaine d'années. Le nombre d'heures d'instruction par discipline et par option dans le lycée est le suivant :

Enseignement secondaire du second cycle (lycée) : horaire hebdomadaire par discipline et par option

Discipline	Nombre d'heures par cours		
	Sciences sociales	Sciences Mathématiques	Sciences expérimentales
	I-III	I-III	I-III
Français	6-8	4-5	4-5
Histoire	2	1	1
Géographie	2	1	1
Mathématiques	4	8	4
Physique	2	5	4
Chimie	2	4	4
Biologie	2	1	4
Economie	2	1	1
Philosophie	2-4	1-2	1-2
Géologie	-	-	2
Arabe/Anglais	3	2-3	3
Education physique	1	1	1
Total (max.)	30	30	30

Source: MEN, 1996. La durée en minutes des heures de cours n'est pas spécifiée.

Chaque classe a 30 heures de cours par semaine. Toutefois, pour certaines matières le nombre d'heures par semaine varie en fonction de la classe et du profil.

Pour ce qui est de l'évaluation, elle est formative et sommative à tous les niveaux d'enseignement. Des compositions, trimestrielles au niveau du primaire et semestrielles au niveau du secondaire général, sont organisées. Elles permettent le passage en classe supérieure lorsque l'élève n'est pas à la fin d'un cycle. En matière de certificats, le collège est sanctionné par l'examen du Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Ce diplôme permet l'inscription en classe de onzième année ou première année du lycée. Le lycée est sanctionné par l'examen du baccalauréat deuxième partie organisé en classe terminale.

L'enseignement secondaire en Guinée fait face à d'énormes défis : effectifs pléthoriques, disparités entre filles et garçons, et zones, carences dans la gestion des ressources humaines et absence de services préparant les jeunes à la vie active, etc. La Guinée a d'énormes difficultés à améliorer l'accès et l'équité dans l'enseignement secondaire sans la mobilisation des ressources importantes ou porter des réformes sur l'arbitrage intra sectoriel des ressources. D'autre part, des questions relatives à la violence, aux drogues et aux maladies comme le VIH/sida font l'objet d'attention qui mérite d'être renforcée. En outre, la faiblesse du système statistique rend difficile toute étude consistante sur la question de planification.

Une conséquence de l'augmentation rapide du taux brut de scolarisation (TBS) au primaire ces dernières années est la croissance de la pression de la demande de scolarisation au secondaire. Pour faire face à cette insuffisance des capacités d'accueil, il est nécessaire d'attribuer une plus grande attention au développement du secondaire. Au premier cycle du secondaire, on enregistre une croissance moyenne

annuelle de 14,3% soit près de 43% sur l'ensemble de la période. Quant aux filles, la croissance annuelle est de 20% soit 60% sur l'ensemble de la période.

Effectifs élèves dans les collèges par région (2001-2004)

Régions	2001		2002		2003		2004		2001 à 2004	
	Total	filles	Total	filles	Total	filles	Total	filles	Total	filles
Boké	19401	5371	20272	5597	23864	6790	28385	8638	46,3%	60,8%
Conakry	64984	22738	74303	27025	69896	29872	80749	32018	24,3%	40,8%
Faranah	12663	2393	13721	3018	15129	3456	20029	4606	58,2%	92,5%
Kankan	17811	4284	19544	4653	22881	5869	30015	8083	68,5%	88,7%
Kindia	19510	5064	23027	6513	26141	7414	29348	8951	50,4%	76,8%
Labé	16834	5433	18087	6053	20968	7019	19369	7084	15,1%	30,4%
Mamou	11775	3073	12709	3436	13699	4317	14695	4510	24,8%	46,8%
Nzérékoré	22031	4772	27741	6178	32878	8089	41700	11167	89,3%	134,0%
Ensemble	185009	53128	209404	62473	225456	72826	264290	85057	42,9%	60,1%

En terme de croissance annuelle, le taux de transition entre le primaire et le premier cycle du secondaire a connu une progression remarquable ces dernières années. Le taux d'admission est passé de 49,9% (43,3% pour les filles) à 69,6% (64,9% pour les filles) entre 2002 et 2004. Le taux de redoublement au collège qui était de 30% en moyenne en 2000 est passé à 26,72% en 2002, et se situe à 13,42% en 2004. Il n'y a pas de grands écarts entre les taux de redoublement des différents niveaux puisqu'ils varient de 12,4% (9e année) à 15,9% (10e année). Aussi, les aspects liés aux examens de fin de cycle ne semblent pas influencer outre mesure les taux de redoublement en 10e année. On remarque un grand écart entre les taux d'abandon des classes dites intermédiaires et la 10e année. En effet, pour les trois premiers niveaux (7e, 8e, 9e années) le taux moyen d'abandon varie de 0,96% en 2002 à 5,16% en 2004, tandis que celui de la 10e année varie de 22,47% en 2002 à 35% en 2004. En outre le taux élevé d'abandon en 10e année peut expliquer en partie le taux de redoublement relativement acceptable de cette classe.

Effectifs élèves dans les lycées par région (2001-2004)

Régions	2001		2002		2003		2004		Coefficients	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Boké	2744	585	4024	898	6103	1647	6981	1885	2,5	3,2
Conakry	27485	8678	33351	11153	38613	12786	32126	10435	1,2	1,2
Faranah	2319	315	3461	509	4864	886	5930	1014	2,6	3,2
Kankan	3077	479	4382	636	5219	1083	6945	1463	2,3	3,1
Kindia	4237	1007	5024	1174	6441	1417	7640	2002	1,8	2,0
Labé	2054	367	3531	905	3563	1042	3710	939	1,8	2,6
Mamou	1508	280	1697	290	2414	620	3148	774	2,1	2,8
Nzérékoré	4134	495	6215	868	8818	1424	9630	1766	2,3	3,6
Ensemble	47.558	12.206	61.685	16.433	76.035	20.905	76.110	20.278	1,6	1,7



Le tableau ci-dessus montre que les effectifs des élèves des lycées sont passés de 47.558 élèves en 2001 (dont 12.206 filles) à 76.110 élèves (dont 20.278 filles) en 2004. Les effectifs ont été multipliés par 1,6 globalement, et 1,7 pour les filles. Toutefois, la proportion des filles demeure faible et se situe à 26,6% en 2004. En ce qui concerne le lycée, de manière générale, le nombre de nouveaux inscrits passe de 19.904 élèves (dont 5.239 filles) à 27.099 élèves (dont 7.715 filles) entre 2002 et 2004. La proportion des filles a connu une légère augmentation de 2 points, passant de 26% à 28% sur la période. Le taux de transition entre collège et lycée a évolué en dents de scie : 46% en 2001, 43% en 2002, 55% en 2003 et 49% en 2004. Au niveau des filles, on note un accroissement de 39% en 2001 à 46% en 2004.

Le taux moyen de redoublement au lycée est passé de 33,56% en 2002 à 13,86% en 2004. Cependant, si la tendance en 12e année est régulièrement à la baisse, pour les deux autres niveaux (11e et terminale), elle est très fluctuante avec un point remarquable en 2003 pour la terminale où la moitié des élèves étaient des redoublants. En ce qui concerne le taux d'abandon, au niveau de la 11e année il n'existe de données significatives qu'en 2004 (7,0%), ce qui ne suffit pas pour une analyse effective. Pour les deux autres niveaux (12e et terminale), qui sont des classes d'examen, le taux moyen d'abandon est passé de 14,02% à 40,9%. Comme en 10e année, les taux élevés d'abandon en 12e et terminale peuvent expliquer en partie le niveau acceptable des taux de redoublement de ces classes. Mais, comme cela a été dit plus haut, la fluctuation des tendances et la mauvaise qualité des données commandent la prudence.

En 2002 la carte scolaire de l'enseignement technique et de la formation professionnelle compte 41 écoles publiques et 42 écoles privées. La formation initiale concerne 13 filières de formation réparties dans 47 programmes. Le réseau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a accueilli rien que pour la période 1993 à 2002 près de 81.113 élèves dont 27.668 filles. La formation professionnelle et technique couvre trois secteurs : le primaire (agriculture, élevage et eaux et forêts); le secondaire (génie et enseignement industriel) et tertiaire (administration/gestion commerce, comptabilité et services sociaux, informatique...).

Enseignement professionnelle et technique : évolution des effectifs par type d'établissement et statut, 2001-2003

Années	2001		2002		2003	
	total	filles	total	filles	total	filles
CFP	3604	358	3271	352	3155	295
	37,2%		33,5%		27,4%	
Écoles professionnelles	4032	2388	4027	2321	4718	2717
	41,6%		41,2%		41,0%	
ENI	2048	857	2477	1060	3625	1320
	21,1%		25,3%		31,5%	
Total public	9684	3603	9775	3733	11498	4332
Croissance annuelle			9,4%	36,1%	17,6%	16,0%
Écoles privées	3447	2275	3257	1895	3461	2052
Total ETPF	13131	5878	13032	5628	14959	6384
Croissance annuelle			-0,8%	-4,3%	14,8%	13,4%
% privé	26,3%	38,7%	25,0%	33,7%	23,2%	32,2%

CFP : Centres de formation professionnelle ; ENI : Ecoles normales des instituteurs.

Le volet enseignement technique et formation professionnelle se caractérise par des taux de redoublement variant de 7% en 1^{ère} année à 10% en 3^e année. Le taux d'abandon le plus élevé se constate en première année (5%) à cause, probablement de l'absence d'un système fiable d'information et d'orientation professionnelle. Le plus bas taux est de 0,1% en 3^e année. Le taux de promotion est en général assez élevé, même si des variations se font sentir en fonction des types d'école. Par exemple pour les écoles du secteur secondaire de l'économie (Centre de formation professionnelle), le taux de promotion varie de 79% (3^e année) à 84% (1^{ère} année). La 2^e année a un taux de 90%. Pour le secteur primaire de l'économie (Ecole nationale d'agriculture et d'élevage), ce taux est de 100% pour tous les niveaux. Ce qui illustre d'une efficacité interne très élevée (86% en moyenne). Nonobstant ces progrès sensibles, il est à remarquer que jusqu'à présent le système ne fait pas suffisamment d'évaluation systématique de son mode de fonctionnement et de ses rendements interne et externe. Les seuls indicateurs disponibles sont les taux de promotion, les taux de redoublement, les taux de déperditions scolaires. Les statistiques disponibles pour l'insertion professionnelle des diplômés n'existent que dans quelques rares établissements.

L'évaluation des résultats d'apprentissage au niveau national

Des politiques d'évaluation se mettent très lentement en place dans les ministères chargés des différents secteurs de l'éducation. Le Département de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique a créé la Cellule nationale d'évaluation du système éducatif. Pour le moment, trois axes principaux ont été identifiés : i) évaluation de la demande externe (prise en compte des parents d'élèves et des acteurs du développement) ; ii) évaluation des élèves (acquisition des compétences, représentations et attentes) ; iii) évaluation du fonctionnement du système éducatif



(échelons intermédiaires, renforcement de la connaissance des fonctionnements locaux.

Force est de reconnaître que ces avancées sont encore timides et qu'une véritable culture de l'évaluation reste à instaurer au sein du système de l'éducation.

Une étude a été menée sur les apprentissages des élèves de la 2^e année et l'évolution des notes en mathématiques et en français. Cette étude révèle une évolution notable avec cependant quelques variations entre les régions du pays. En effet, les notes obtenues par les élèves des différentes régions varient modérément en français (entre 53,5 et 66,6 sur 100). Les variations sont plus importantes en mathématiques (entre 37,3 et 61,5 sur 100).

Le taux de complétion, qui est le rapport entre le nombre d'élèves promus en fin de cycle (6^e année) et la population de 12 ans dans le pays, reste faible en Guinée. En effet, ce taux est passé de 34,7% en 2001 à 46,7% en 2004. Remarquons qu'en terme de complétion, les filles sont défavorisées, le taux se situe seulement à 37%. Autrement dit, seulement 37% de filles atteignent la sixième année par rapport à la classe d'âge de 12 ans. Cela s'explique par la faible rétention des filles dans le système qui ne peut être améliorée que par la poursuite d'implantation des salles de classe dans les zones les plus difficiles d'accès.

L'enseignement supérieur

Le pays compte cinq établissements d'enseignement supérieur publics :

- l'Université de Conakry
- l'Université de Kankan
- l'Institut supérieur des mines et géologie de Boké
- l'Institut supérieur agronomique et vétérinaire de Faranah
- l'Institut supérieur de sciences de l'éducation de Guinée

Les établissements d'enseignement supérieur sont des établissements publics à caractère scientifique jouissant de l'autonomie de gestion. Ils sont placés sous la tutelle du Ministère ayant en charge l'enseignement supérieur. En tant qu'établissement public, chaque institution d'enseignement supérieur est dirigée par un conseil d'administration. Sur le plan interne elle comprend un rectorat ou une direction, des facultés et des départements.

En outre, des organes délibérants internes comme le conseil de l'université ou d'institut et les conseils de faculté et de département favorisent la participation des différentes composantes de l'établissement à la définition de ses axes de développement et à la résolution de ses problèmes courants.



S'agissant des ressources financières, l'Etat accorde des subventions annuelles libérées sur une base trimestrielle aux établissements d'enseignement supérieur. La gestion de cette subvention obéit à la réglementation applicable aux établissements publics.

Pour ce qui est de la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur, au niveau national, la nature des filières de formation et les modalités d'obtention du diplôme sont déterminées par arrêté ministériel après une procédure impliquant tous les organes de l'établissement. Au niveau sous-régional, la Guinée est membre du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES). Au niveau régional, elle est signataire de la convention d'Arusha sur la reconnaissance des diplômes, titres et grades de l'enseignement supérieur. Enfin, au niveau international, la question est examinée au cas par cas dans le cadre des accords inter-universitaires.

La problématique de la qualité demeure au centre des préoccupations au niveau de l'enseignement supérieur qui a subi des changements quantitatifs liés à l'accroissement des effectifs des étudiants sans une amélioration significative en infrastructure, personnel enseignant et intrants pédagogiques. Face à cette situation, le plan de développement stratégique met un accent particulier sur les réformes pédagogiques et institutionnelles qui comprennent entre autres : i) la révision des programmes d'études pour les adapter aux normes internationales et aux besoins du marché du travail ; ii) la transition vers un système académique basé sur le modèle LMD (licence : 3 ans ; maîtrise : 5 ans ; doctorat : 8 ans) ; iii) la diversification de l'offre de formation à travers la professionnalisation et l'introduction des filières porteuses ; iv) la qualification des enseignants et des enseignements ; et v) l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Du point de vue du personnel enseignant, les besoins de formation et de recrutement se font davantage sentir parce que le corps enseignant est caractérisé par : i) une grande majorité d'enseignants non détenteurs de diplômes de troisième cycle ; ii) un vieillissement dans les effectifs ; et iii) une insuffisance de professeurs pour couvrir les besoins liés à l'expansion (création de nouvelles institutions et introduction de nouvelles filières porteuses). Le ratio d'encadrement est globalement adéquat (17,5 étudiants par enseignant en 2002-2003). Toutefois, ce ratio masque la pénurie de professeurs au niveau de plusieurs filières techniques et scientifiques.

Le programme EPT prévoit le relèvement du taux de la présence féminine dans l'enseignement supérieur pour atteindre 25% des effectifs des étudiants en 2004-2005. Les données existantes indiquent un rapprochement de cet indicateur avec 18,20% de part des filles en 2003-2004. Ce résultat dépend de l'amélioration de l'équité au secondaire et des admissions au niveau du concours d'accès. Le nombre des filles dans les filières scientifiques a atteint 1.256 filles sur 8.536 (14,7%) au total en 2002-2003 par rapport à 769 étudiantes sur 6.787 en 2001 (11,3%). L'effectif global des étudiants est passé de 8.448 en 1996 à 16.000 en 2002.

L'éducation spéciale

Il existe deux établissements d'éducation spéciale qui assurent la formation des sourds-muets et des aveugles. Un projet de formation des formateurs spécialisés est examiné dans le cadre des écoles intégratrices.

L'enseignement privé

Le Ministère de l'éducation dispose d'une direction de l'enseignement privé. Ainsi, pour ouvrir une école privée le promoteur doit obtenir de ce département des autorisations de création et d'ouverture.

Le fonctionnement des établissements privés repose entièrement sur les frais de scolarité versés mensuellement par les élèves. On distingue deux types d'établissements privés : les établissements privés laïcs et les établissements confessionnels.

Les programmes des établissements privés du primaire et du secondaire sont exactement les mêmes que ceux de leurs homologues du public. Les élèves du privé passent les mêmes examens de fin de cycle que ceux du public.

Au niveau de l'enseignement professionnel privé, les examens de certification sont supervisés par le ministère de tutelle. Le tableau suivant donne un aperçu du poids de l'enseignement privé dans l'enseignement élémentaire en Guinée :

Évolution en pourcentage de l'enseignement élémentaire privé par régions

% effectifs du privé par régions	2002	2003	2004
Boké	11,1%	10,8%	11,2%
Conakry	50,1%	51,2%	53,2%
Faranah	5,3%	4,3%	5,1%
Kankan	13,0%	14,7%	15,9%
Kindia	14,7%	14,7%	15,3%
Labé	6,6%	6,1%	6,2%
Mamou	7,0%	6,8%	8,1%
N'Zérékoré	9,6%	10,6%	9,1%
Total	20,6%	20,4%	20,6%

Pour la réalisation du PEPT, le Gouvernement a mis en place des mesures d'incitation d'investissements privés dans l'éducation primaire pour la diversification de l'offre de l'éducation. L'offre de l'éducation communautaire a également permis l'amélioration de l'offre scolaire. Pour exemple, en 2004, les effectifs élèves dans ce type d'école s'élèvent à 18.482 élèves, dont 17.209 dans les zones rurales. Ce phénomène montre le caractère proactif des communautés locales dans l'implantation des établissements scolaires, le recrutement des enseignants et la scolarisation des enfants.

Le tableau suivant récapitule la situation de l'enseignement privé au niveau secondaire :

Situation du privé dans le secondaire (2002-2004)

Années / indicateurs	2002	2003	2004 (août)
Établissements	168	198	170
Élèves	27255	36375	31748
% filles	44,6%	44,0%	44,8%
Enseignants	2102	2669	2297
Croissance annuelle		33,5%	-12,7%
% effectifs du privé/ effectifs globaux	11,2%	13,7%	10,3%

L'intervention du secteur privé au niveau de l'enseignement secondaire est encourageante, elle a contribué à plus de 11% en moyenne aux effectifs des élèves de 2002 à 2004, l'on y remarque une forte présence féminine avec une moyenne de 44% de filles.

Moyens d'instruction, équipement et infrastructure

L'observation de la répartition des manuels au niveau des élèves par région de l'enseignement primaire public indique que le ratio est en moyenne un manuel par élève en 2004, contre 1,3 manuels élève pour 2003. Au niveau régional, les ratios les plus élevés sont observés à Labé avec 1,5 et à Mamou avec 1,4. Ces régions ont bénéficié en 2003 d'un ratio conforme à l'objectif de départ qui est de 1,5 à 2 manuels par élève. A Conakry et Kindia le ratio est de 0,6 manuels par élève en 2004. Les données montrent que la situation d'ensemble du ratio manuel/élève s'est dégradée en 2004. L'objectif de deux manuels par élève ne sera pas atteint à la fin de la première phase du PEPT si cette tendance n'est pas corrigée. Aussi bien au plan national que régional, on a enregistré une baisse des ratios manuels de lecture/élève entre 2003 et 2004 et ce ratio est inférieur au ratio manuel/élève. Ainsi, en 2004, malgré les efforts consentis, on a un livre de lecture pour trois élèves, l'objectif de l'EPT étant de procurer à chaque élève, au moins un livre de lecture. Cette situation pourrait s'expliquer, d'une part, par l'accroissement des effectifs élèves et d'autre part par le manque de respect du plan de renouvellement des livres. Le ratio manuel de calcul/élève s'est légèrement dégradé entre 2003 et 2004. La dégradation pourrait s'expliquer par les retards dans la réimpression et la livraison des manuels de sciences, de calcul et lecture.

La fiabilité des données recueillies sur les manuels au secondaire ne permet pas une évaluation exhaustive de la situation. Cependant, l'achat de plus de 1.100.000 volumes est en cours (en 2004) ; il s'agit de manuels de français, de mathématiques, de sciences physiques et de biologie pour les niveaux 7e, 8e, 9e et 10e années.

En matière de locaux et d'hébergement en pension, des milliers de salles de classe ont été construites ces dernières années, notamment au niveau du primaire, dans le cadre du Programme d'ajustement sectoriel de l'éducation (PASE) soutenu par



de nombreux bailleurs de fonds, le BND, les communautés locales et les ONG. Malgré ces efforts, la demande de scolarisation a dépassé l'offre existante surtout en zone urbaine. Dans les grandes villes, des classes pléthoriques sont des phénomènes courants. Des difficultés de recrutement en première année persistent malgré la pratique de la double vacation. Dans l'enseignement supérieur, les capacités d'accueil sont demeurées constantes durant les quatre dernières années.

La résidence universitaire de la capitale offre des logements à un étudiant pour six. Les autres campus sont capables d'héberger la quasi-totalité de leurs étudiants.

Au primaire, le nombre de salles de classes est passé de 20.043 à 25.863 salles, soit un accroissement global de 29%. Les plus fortes croissances ont été enregistrées dans la Région de N'Zérékoré (52%) et de Kindia (42%). Les performances les plus faibles ont été réalisées dans les régions de Labé (16,9%) et Faranah (14,4%). L'évaluation du PEPT a fait ressortir que l'une des difficultés majeures dans le développement de l'accès est le manque d'écoles à cycle complet. En effet, beaucoup d'élèves abandonnent l'école avant d'avoir achevé le cycle à cause de la distance entre leur lieu d'habitation et l'école. Des améliorations doivent être apportées au niveau de la carte scolaire afin de mieux juger les rayons de recrutement des écoles.

Dans l'enseignement secondaire, le nombre de salles de classe s'est accru de 4.142 à 5.176 entre 2001 et 2004, soit une augmentation de 1.034 salles de classe correspondant à un accroissement global de 25% sur la période qui est plus ou moins égal au niveau des régions. Malheureusement, les statistiques du secondaire ne permettent pas de faire ressortir les laboratoires et les autres infrastructures pédagogiques spécialisées qui sont essentielles dans l'amélioration de la qualité des apprentissages.

Éducation des adultes et éducation non formelle

L'éducation non formelle comprend des cours d'alphabétisation et des cours destinés aux enfants des rues. Les cours d'alphabétisation sont dispensés dans des centres d'alphabétisation initiale féminins, masculins et mixtes, et dans des centres de post-alphabétisation féminins et mixtes.

Pour ce qui est des programmes, il existe des programmes de formation initiale, complémentaire de base, spécifique et technique selon les besoins des apprenants.

Les effectifs pour l'alphabétisation initiale pour la période 1990-1995 se présentent comme suit :

HOMMES : 186.942	FEMMES : 46.176	TOTAL : 233.118
------------------	-----------------	-----------------

Les effectifs pour la post-alphabétisation sont comme suit :

HOMMES : 19.842	FEMMES : 7.096	TOTAL : 26.938
-----------------	----------------	----------------



L'alphabétisation professionnalisante concerne les jeunes apprenants âgés de 25 à 30 ans et s'effectue dans des centres d'alphabétisation professionnalisante (CAP) mixtes ou féminins. Les centres mixtes sont des ateliers de menuiserie, maçonnerie, chaudronnerie, mécanique auto alors que les centres féminins sont des ateliers de broderie et de couture. Ils sont implantés dans les villes de Kankan, Mamou, Mali, Labé, Pita, Kindia, Conakry et regroupent 734 apprenants dont 80 % de femmes répartis en une quinzaine de CAP. Ces centres exercent une double fonction d'initiation à un métier et d'alphabétisation fonctionnelle.

Quant aux programmes communautaires, ce sont des programmes généraux qui portent sur l'acquisition des connaissances instrumentales, en information, éducation et communication et des compétences fonctionnelles dans les domaines socio-économiques comme l'agriculture, l'élevage, la gestion ou la santé.

Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge. Pour l'ensemble du pays, il varie de 53,4 % pour la tranche d'âge 10-14 ans à 91,4 % pour les 65 ans et plus. Les données du recensement montrent en outre que quel que soit l'âge, les femmes sont toujours défavorisées par rapport aux hommes. Le taux d'analphabétisme des femmes atteint déjà 80 % entre 15 et 20 ans et, à 65 ans et plus, presque aucune femme ne sait lire et écrire. En milieu rural, l'analphabétisme reste encore très élevé. En effet, pour les deux sexes, le taux varie de 66,2 % (10-14 ans) à 92,7 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus. D'une manière générale, les femmes sont dans leur quasi-totalité analphabètes en milieu rural. (MEPU-EC, 1999).

Le personnel enseignant

Au niveau de l'enseignement primaire, les élèves instituteurs sont recrutés sur concours au niveau du baccalauréat. Ils suivent à l'Ecole normale d'instituteurs (ENI) une formation de trois ans sanctionnée par le Brevet d'aptitude pédagogique à l'enseignement élémentaire (BAPEEL).

Les élèves conseillers pédagogiques maîtres formateurs sont recrutés sur concours ouvert aux instituteurs satisfaisant aux conditions d'âge et d'expérience professionnelle requises. Ils suivent à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation une formation d'un an sanctionnée par le certificat d'aptitude à la fonction de conseiller pédagogique maître formateur.

Les professeurs d'Ecole normale d'instituteurs sont tous titulaires d'une maîtrise universitaire et ont suivi une formation professionnelle d'un an sanctionnée par un certificat d'aptitude délivré par l'Institut supérieur des sciences de l'éducation.

Dans l'enseignement secondaire, la plupart des professeurs de collège sont tout simplement titulaires du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) ou sont d'anciens instituteurs recyclés pendant un an avec l'aide de la coopération française. La formation pédagogique des premiers s'effectue au cours de leur emploi.

La quasi-totalité des professeurs de lycées sont titulaires d'une maîtrise universitaire. Leur formation pédagogique initiale varie en fonction du dernier établissement fréquenté. Une filière de formation professionnelle initiale des



enseignants du secondaire sera ouverte à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation.

Les animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire classés dans le corps des professeurs du lycée sont tous titulaires d'un certificat d'aptitude à la fonction d'animation délivrée par l'Institut supérieur des sciences de l'éducation à l'issue d'un an de formation professionnelle.

Les inspecteurs de l'enseignement sont recrutés parmi les candidats admis au concours externe et au concours professionnel d'élèves-inspecteurs qui ont suivi une formation sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'inspection de l'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement technique et la formation professionnelle, les professeurs d'enseignement secondaire professionnel H/B sont recrutés parmi les candidats admis à un concours et qui ont suivi une formation de deux ans à l'école normale d'enseignement technique sanctionnée par le certificat d'aptitude à l'enseignement professionnel (CAPE). Le diplôme de Professeur d'enseignement technique et professionnel (PETP) est délivré à l'issue d'une formation de deux ans à l'Ecole normale d'enseignement technique. L'accès à la formation du PETP est réservé aux postulants titulaires d'un BTS ou équivalent.

S'agissant de l'enseignement supérieur, selon la réglementation en vigueur, les enseignants du supérieur doivent être titulaires soit d'un diplôme d'études approfondies, soit d'un doctorat. Mais actuellement la plupart des assistants n'ont pas de diplôme de troisième cycle.

La formation initiale des enseignants a lieu dans les Ecoles normales d'instituteurs. Elle s'étale sur trois ans et les volets formation théorique et stage sont alternés. La formation comporte des modules de mise à niveau, d'approfondissement, des modules de recherche notamment pour l'élaboration d'outils pédagogiques et des modules de réflexion et de travail personnel. Les discussions en petits groupes prennent le pas sur les exposés généraux. Les méthodes de travail en équipe sont largement développées.

Les stages organisés en alternance permettent d'exploiter judicieusement les apports de la théorie, de la méthodologie et de la didactique. L'instituteur stagiaire est suivi par un conseiller pédagogique maître formateur. Sa titularisation dépend de ses performances au cours de sa première année de service.

La formation professionnelle initiale des enseignants du secondaire est en cours de restructuration à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée en collaboration avec les facultés des sciences, de lettres et sciences humaines de l'Université de Conakry. La réforme visera une formation axée sur la professionnalisation et cherchera une meilleure intégration entre la théorie et la pratique.

En ce qui concerne la formation en cours de service, la coordination de la formation continue des personnels de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire général est assurée par le Service national de la formation des personnels.



Pour l'enseignement élémentaire, deux systèmes sont actuellement en cours pour assurer la formation continue des instituteurs.

Dans les cinq régions où sont regroupés des professeurs d'école normale et des conseillers pédagogiques maîtres formateurs, les actions de formation continue sont réalisées dans les ENI et écoles d'application, dans le cadre d'une politique de mise en cohérence des formations initiale et continue des instituteurs. Des Centres d'appui pédagogique et logistique (CAPL), mis en place grâce à la coopération française, soutiennent les actions destinées à la formation continue des maîtres.

Dans les autres préfectures c'est le Centre de formation continue qui assure l'exécution de certains programmes limités.

Pour l'enseignement secondaire général, la formation continue des professeurs de collège et de lycée s'organise autour des Lycées régionaux d'application (LRA) grâce aux personnels qualifiés que sont les Animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire (APES). Ces derniers, après avoir accompli leur charge d'enseignement au LRA, organisent à l'intention des professeurs de collège et de lycée des visites d'aide ainsi que des journées pédagogiques.

Notons enfin que l'Institut supérieur des sciences de l'éducation assure le suivi sur le terrain des activités des professeurs d'école normale, des conseillers pédagogiques maîtres formateurs et des animateurs pédagogiques de l'enseignement secondaire.

La charge hebdomadaire de travail des enseignants selon la législation en vigueur est précisée dans le tableau ci-dessous :

Niveau de l'enseignement	Corps enseignant	Charge hebdomadaire	Durée de la formation pédagogique
Primaire	Instituteurs	30 heures	
	CPMF	20 heures	10 heures
Secondaire	Professeurs de collège	18 heures	
	Professeurs de lycée	18 heures	
	Animateurs pédagogiques	12 heures	6 h de formation continue
	Inspecteurs de l'enseignement		
Technique et formation professionnelle	Professeurs ens. sec. professionnel	20 heures	3 jours de pratique/semaine à raison de 6 heures par jour.
	Prof. ens. technique	18 heures	
	Prof. école normale	15 heures	
Enseignement supérieur	Professeurs et maîtres de conférences	10 heures	encadrement des assistants et maîtres-assistants
	Assistants et maîtres assistants	12 heures	

Les professeurs des disciplines à faibles horaires hebdomadaires au secondaire (histoire, géographie, biologie) éprouvent beaucoup de difficultés à compléter leur charge réglementaire. Dans les grandes villes, ils ont en charge de nombreuses classes pléthoriques et, dans les campagnes, pour compléter leur charge ils sont souvent obligés d'enseigner des matières pour lesquelles ils n'ont pas été adéquatement préparés.

Quant au mode de recrutement, celui-ci s'effectue sur le plan national par voie de concours externe et de concours professionnel par référence à la prévision des emplois à pourvoir dans le corps d'accueil.

La formation continue permet aux enseignants du pré-universitaire d'accéder à des grades supérieurs. La législation offre les mêmes conditions de salaire et d'accès aux postes de responsabilité aux femmes qu'aux hommes. En plus, à qualifications égales, la priorité est accordée aux femmes dans l'éducation. Les possibilités de formation continue sont ouvertes à tous les enseignants.

Les étudiants de deuxième cycle des départements de mathématiques, physique, chimie, biologie, anglais, langue française, histoire, géographie et philosophie sont les candidats potentiels à une formation professionnelle débouchant sur l'enseignement. Les futurs professeurs reçoivent leur formation académique à l'université et leur formation professionnelle initiale à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée (ISSEG).

Pour ce qui est de la formation des chefs d'établissements au niveau primaire, la Guinée devait participer au projet sous-régional de formation à distance des directeurs d'écoles primaires. Au niveau du secondaire, les séminaires organisés jusqu'à maintenant ont porté sur la déontologie de la profession de chef d'établissement, le cadre administratif et juridique de ses activités, le contrôle et l'évaluation de l'activité éducative, la communication et l'exercice de leadership, la prise de décision et la résolution des problèmes, mais aussi la rédaction administrative, la gestion de système pédagogique de l'établissement, tout comme la gestion des conflits en milieu scolaire et les techniques de classement, de conservation et d'utilisation des documents. Il est également prévu que l'accent soit mis sur les fonctions d'animation des équipes et de communication avec l'environnement extérieur.

Pour ce qui est de la formation des inspecteurs, en attendant l'ouverture à l'ISSEG de la filière de formation des inspecteurs, il est envisagé d'organiser à l'intention des inspecteurs en poste, des journées d'information où des responsables du ministère viendraient exposer la politique éducative, les grands dossiers en cours et les réformes projetées. Ils feraient également part des décisions du département.

S'agissant de la formation des conseillers pédagogiques maîtres formateurs, la formation étalée sur neuf mois est caractérisée par l'importance accordée à la pratique professionnelle comme la méthodologie, la pédagogie des apprentissages ou les techniques de classes et d'évaluation. Une mise à niveau académique et un renforcement des acquis théoriques sont opérés au cours du premier trimestre de l'année académique. Des stages sont également prévus dans les ENI et les écoles d'application.

Quant à la formation des élèves animateurs pédagogiques, elle se déroule sur une année académique et comprend les trois volets suivants :

- la formation académique, structurée autour de la résolution de problèmes qui surgissent dans le champ disciplinaire concerné ; elle vise principalement la consolidation des connaissances dans les matières à enseigner ;
- la formation professionnelle théorique, dont l'objectif est de développer chez les stagiaires les savoirs, habiletés et attitudes requis dans l'exercice de la fonction d'animateur pédagogique ; et
- la formation professionnelle pratique, qui vise à faire acquérir sur le terrain une expérience concrète de différentes tâches dévolues à l'animateur pédagogique.

La question du personnel enseignant émargeant au titre de l'enseignement primaire mais ne travaillant pas dans les salles de classe a traversé tous les débats depuis une dizaine années. Cinq fichiers plus ou moins contradictoires existent et permettent de recenser le personnel enseignant, y compris la base des données annuelle du SSP. Chacun de ces fichiers comporte des imperfections plus ou moins propres à la logique budgétaire, au régime du fonctionnariat et à la périodicité de la collecte des données. Au niveau du fichier du SSP la situation se présente comme suite :

Évolution du personnel enseignant dans le primaire public (2001-2004)

	2001	2002	2003	2004	Diff./2001
Instituteurs en situation de classe	14.267	14.880	17.038	17.973	3.706
dont contractuels de l'État	5.144	5.514	7.590	9.483	4.339
% femmes			33,5%	33,4%	
Croissance Contractuels		7,2%	37,6%	24,9%	

En terme de personnel, l'enseignement secondaire dans son ensemble est caractérisé par des faiblesses dans l'optimisation des horaires statutaires des enseignants en rapport avec les organisations pédagogiques. En effet, le système d'emploi du temps assez complexe (matières au programme non regroupées) rend difficile l'optimisation des ressources enseignantes surtout lorsque les enseignants ne sont pas polyvalents sur des matières connexes comme les mathématiques et les sciences, l'histoire et la géographie, etc.

Enseignement secondaire : évolution de la situation du personnel enseignant

	2002	2003	2004	Croissance 2004-2002
Ensemble	5.144	5.740	7.133	38,7%
Femmes	536	535	482	-10,1%
% femmes	10,4%	9,3%	6,8%	–

Au niveau des effectifs, le personnel enseignant a connu une progression remarquable de 38,7% sur la période 2002-2004. Cette progression a été obtenue grâce à une politique de contractualisation des enseignants du secondaire. Il faut remarquer cependant que la proportion des femmes a baissé de 10,4% à 6,8%, une tendance négative qui ne favorise pas les objectifs sur l'équité du PEPT.

Recherche et information relatives à l'éducation

La recherche pédagogique se développe principalement à l'Institut national de recherche et d'action pédagogique (INRAP) et à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée (ISSEG).

L'INRAP poursuit une douzaine de travaux de recherche qui relèvent essentiellement des domaines de la pédagogie et de la sociologie. De son côté, l'ISSEG a entrepris deux recherches relevant l'une de la didactique des disciplines et l'autre de l'administration scolaire.

Les accords inter-universitaires qui portent sur la collaboration en matière de formation et de recherche prévoient également le perfectionnement des enseignants, l'appui à la documentation, à la publication et à l'équipement ainsi que la réalisation de projets communs de formation ou de recherche.



Références

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. *L'Education pour Tous : bilan à l'an 2000*. Conakry, octobre 1999.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. *Développement de l'éducation 1991-2000. Rapport national de la République de Guinée*. Conférence internationale de l'éducation, 46e session, Genève, 2001.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique. *Rapport national de la République de Guinée*. Conférence internationale de l'éducation, 47e session, Genève, 2004.

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de la formation professionnelle. *Développement de l'éducation 1992-1994. Rapport national de la République de Guinée*. Conférence internationale de l'éducation, 44e session, Genève, 1994.

Ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique. *Développement de l'éducation 1994-1996. Rapport national de la République de Guinée*. Conférence internationale de l'éducation, 45e session, Genève, 1996.

République de Guinée. *Programme Education pour Tous (EPT). Rapport de la revue à mi-parcours de l'EPT*. Conakry, 2004. [Voir : <http://www.pept.org.gn/EPT/RapportMiParcourt.htm>]

Les ressources du Web

Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique : <http://www.pept.org.gn/entremepu.htm> [En français. Dernière vérification : octobre 2007.]

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique : <http://www.pept.org.gn/MESRS/RapportActivitesMESRS/RapportActivites-MESRS-2004.htm> [En français. Dernière vérification : octobre 2007.]

Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle : <http://www.metfp.gov.gn/> [En français. Dernière vérification : octobre 2007.]

Programme Education pour Tous : <http://www.pept.org.gn/> [En français. Dernière vérification : octobre 2007.]

La liste actualisée des liens peut être consultée sur le site du Bureau international d'éducation de l'UNESCO : <http://www.ibe.unesco.org/links.htm>